

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 85

Présents et représentés à la séance : 41

Date de la convocation : 28/09/2017

Date de l'affichage par extrait de la  
présente délibération : 11/10/2017

11 OCT. 2017

Bureau du Courrier N°2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION  
DU SCoT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

**Séance du Conseil syndical du 9 Octobre 2017**

**OBJET :** Habilitation du Président du Syndicat mixte à signer les marchés publics relatifs aux actions de la feuille de route et toutes pièces administratives, techniques et financières relatives à ces marchés

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE NEUF OCTOBRE**

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Carmine ROGAZZO, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 27 septembre 2017 qui ne se s'est pas tenu faute de quorum.

**Etaient présents ou représentés :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :** J-P. BELLET, G. BELLON, J-F. CONTOZ, J. PUGET, J. BONNARDEL, M. HUBAUD, M-F. DURAND représenté(e) par J-P. BELLET, R. MOREAU représenté(e) par J-F. CONTOZ

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar :** M. VINCENT, F. MARY, R. ACHIN, A. IVALDY, B. NICOLAS, A. GAMBIN, R. NOUGUIER, A. ROCHAS, B. SARRAZIN, E. BERDIEL représenté(e) par R. NOUGUIER, C. ROGAZZO, S. BLANC, C. ANTOINE, J-M. BARTHELEMY, B. ROUSTANG

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance :** G. DANY, J-P. GRAFFIN, R-M. JOUSSELME, M. BEYNET représenté(e) par R-M. JOUSSELME, E. CLAUZIER, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD, H. BORRELLY

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance :** J-B. AILLAUD, F. ALLEGRA, S. AYACHE, G. WARIN, R. DIDIER représenté(e) par C. BOUTRON, M. GRENIER, C. BOUTRON, M. CŒUR, R. COSTORIER, R. ODDOU-STEFANINI représenté(e) par Y. JAUSSAUD, M. RICARD, J-M. ARNAUD représenté par M. RICARD

**Etaient excusés :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :** F. PINET, C. DELORME, J-P. BRIOULLE, M-F. DURAND, R. MOREAU

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar :** G. CHAPELLE, D. KNOCKAERT, E. BERDIEL, F. BROUX

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance :** A. DE SANTINI, F. CESTER, A. ROULET, M. BEYNET

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance :** F. LOUCHE, L. ALLIX, R. DIDIER, C. FACHE, R. ODDOU-STEFANINI, J-M. ARNAUD

**Etaient absents :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :** J. FRANCOU, A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, C. ACANFORA, R. AQUINO, P. SCHIAZZA, G. JULLIEN, M. TRUC, R. FREY, J-M. GUEYRAUD, J-C. VALLIER

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar :** C. MIOLETTI, J-P. COLLE, J-P. DAVIN, J-C. CATELAN, L. SAUVA, G. DEBARGE, D. GOSSELIN, J-F. MICHEL, D. ALLUIS, M. BELLON

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance :** S. CHAUSSEGROS, C. SAUNIER, A. MICHEL, B. HODOUL, C. SAUMONT, G. BERNARD

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance :** J-P. TILLY, P. ALLEC, A-B. DEGRIL, J-L. BROCHIER, M. GUITTARD, A. GAYDON, M. GAY-PARA, C. HUBAUD, P. BIAIS

**Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- S. GALLES, chargé de mission Urbanisme au Syndicat mixte du SCoT,
- L. MOUTIER, chargé de mission TEPCV au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation au Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Benoit ROUSTANG, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

Le Président expose que les actions qui vont être évoquées ont été définies dans le cadre de la « feuille de route 2017 – 2019 » du syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise. Des financements ont été obtenus de la part de l'Etat via la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), mais aussi auprès de la DREAL et de la Région PACA.

L'action « développement économique » vise à accompagner les collectivités dans la définition d'un schéma des zones d'activités économiques et la mise en place d'une stratégie foncière. Elle permet de faire émerger des opérations pilotes exemplaires liées aux activités économiques.

L'objectif de l'action « formes urbaines » est d'accompagner des opérations d'aménagement stratégiques à vocation d'habitat ou mixte sur des sites « pilotes » afin de favoriser des formes urbaines groupées et adaptées aux contextes territoriaux. Cette action sera issue de la définition d'une stratégie foncière afin d'identifier le foncier mobilisable pour l'habitat et aider ainsi les collectivités à mieux définir leurs espaces prioritaires d'urbanisation.

L'action relative au « paysage » permettra d'approfondir l'analyse paysagère du territoire notamment pour les communes nouvellement intégrées au périmètre du SCoT. Un diagnostic approfondi autour de thématiques choisies sera établi et un plan d'action sera ensuite réalisé afin d'agir sur le territoire et le paysage.

L'action « déplacements » permettra la mise en place d'une Enquête Déplacements Ville Moyenne sur le territoire de l'aire gapençaise afin de mieux connaître les pratiques de déplacements des ménages. Elle sera poursuivie par un Plan de Mobilité Rurale proposant des orientations et actions visant à l'amélioration des mobilités et des services de transports existants.

Enfin, l'action « efficacité énergétique » se traduira par la mise en place d'une stratégie territoriale de production d'énergies renouvelables et la mise en place d'une observation territoriale en matière de transition énergétique.

Au vu des délais imposés par les financeurs et des récentes précisions apportées par le Ministre de la transition écologique et solidaire sur les modalités de financements dans le cadre de la convention TEPCV, il est proposé que le Président du syndicat mixte soit habilité à signer les marchés publics concernant les actions de la feuille de route et toutes pièces administratives, techniques et financières relatives à ces marchés. Ces derniers seront étudiés dans le cadre des enveloppes budgétaires votées et lancés sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres.

Il est également précisé que le premier Vice-Président du syndicat mixte sera habilité à signer en lieu et place du Président en cas d'impossibilité ou d'empêchement de ce dernier.

**Le Président soumet cette proposition au vote.**

**Les membres décident, à l'unanimité, d'autoriser le Président (ou le premier Vice-Président) à signer tous les marchés publics relatifs aux actions de la feuille de route et toutes pièces administratives, techniques et financières relatives à ces marchés.**

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,  
Carmine ROGAZZO

